



PLAN SOCIAL TUI FRANCE: Lettre ouverte du CSE à Monsieur Bruyninckx

Monsieur BRUYNINCKX,

Les représentants du personnel à l'unanimité se joignent à moi pour vous saisir, compte tenu de la grave crise sociale, inédite par son ampleur, au sein de notre entreprise : TUI France.

Dans le contexte de sortie de crise sanitaire que vous connaissez et de l'importante réorganisation imposée par le groupe à la société Française, nous sommes consternés par le fait que lors de la réunion extraordinaire du CSE du 24 juin dernier nous avons été dans l'incapacité d'initier un dialogue serein et constructif.

La direction de TUI France n'assume pas ses obligations légales auprès du CSE.

Monsieur Van DE VELDE installé confortablement au MAROC n'a eu de cesse durant cette réunion de provoquer les représentants des salariés, par de petites phrases polémiques et de faire preuve de mépris à notre égard.

Nous ne comprenons pas le rôle de Monsieur Van DE VELDE dans l'instance du CSE ; quelle valeur ajoutée peut-il apporter dans le dialogue social ?

A part faire preuve d'arrogance, comment peut-t-il gérer à plusieurs milliers de kilomètres de Levallois l'avenir de TUI France et des salariés avec cette attitude ? Monsieur Van de Velde a fait le choix irresponsable de rester confiné au Maroc loin du siège, alors même qu'il savait qu'un plan social allait être annoncé aux salariés de TUI France dans un avenir très proche.

Quant à Madame MICHALAK qui a le titre de présidente déléguée du CSE, elle a fait preuve lors du CSE extraordinaire du 24 juin d'une légèreté surprenante (il s'agit tout de même de son 6^{ième} plan social). Cette situation pourrait prêter à sourire, si l'avenir de 583 salariés que vous avez décidé de licencier n'était pas engagé.

Madame MICHALAK méprise l'instance, ses élus et en conséquence les salariés.

En effet, Madame MICHALAK, entrave l'action du CSE et porte atteinte à un dialogue serein en :

- ayant autorisé l'envoi à tous les salariés des documents du plan social, alors même que ces documents devaient être en premier lieu présentés, expliqués au sein du CSE ;
- ayant autorisé la tenue de réunions entre les différents directeurs et leurs équipes afin de leur dévoiler les organisations cibles, alors même que le CSE n'avait et n'a toujours pas abordé les organisations cibles en séance.

De même, en pleine réunion le 24 juin, Madame MICHALAK a appris que la direction de la distribution, avec l'aval de Monsieur Van DE VELDE avait autorisé l'ouverture de toutes les agences, alors que cela ne peut se faire sans respect de l'analyse des risques et l'information - consultation des représentants du personnel.

Nos interlocuteurs nous présentent un front de résistance violent, sans ménagement pour les salariés et les années de service au sein de l'entreprise.

Par ailleurs, nos interlocuteurs n'ont pas de marge de manœuvres, ils ne maîtrisent pas l'avenir de TUI France.

Vous conviendrez que l'information-consultation engagée le 24 juin par la direction de votre filiale française est totalement déloyale.

C'est pourquoi, le CSE va saisir la Direccte afin qu'elle constate les différents incidents, et prenne les mesures qui s'imposent pour que cela cesse.

Nos interlocuteurs au sein des ministères de l'économie et du travail avec qui nous échangeons sont particulièrement choqués de ces manquements

Par ailleurs, c'est de l'avenir professionnel immédiat de 583 salariés et d'autant de familles, donc de milliers de personnes dont il s'agit.

Les élus du CSE ne souhaitent plus traiter avec la direction de TUI France. Nos interlocuteurs n'ont pas de marges de manœuvres, leur objectif est de mener à marche forcée cette réorganisation, ce qui les pousse à adopter un comportement violent et inadapté.

L'effet recherché par la direction de TUI France est inverse puisque nous nous acheminons vers un blocage total.

Nous devons également gérer une vive tension des salariés qui après le choc psychologique du confinement sont confrontés à la perte de leur emploi.

Nous avons la responsabilité de renouer un dialogue social constructif, avec des mesures fortes d'accompagnement.

Le temps qui passe et le développement des incertitudes pourraient conduire également à des drames humains irréversibles. En effet, la violence de ce plan social s'ajoute aux conséquences subies par nombres de salariés pendant la crise.

C'est pourquoi, compte tenu des moyens du groupe nous vous demandons en tant que membre du comité exécutif du groupe de TUI AG, décideurs pour notre entreprise et à même de renouer avec des mesures d'accompagnement fortes et dignes, d'être présents systématiquement à toutes les réunions du CSE, afin de négocier exclusivement avec vous les modalités sociales et organisationnelles de votre projet.

Une délégation du CSE est prête à vous rencontrer à ZAVENTEM dès que possible, en vue d'échanger sur le sujet.

Dans l'attente de vous lire, nous nous prions d'agréer, Monsieur BRUYNINCKX, nos salutations distinguées.

Lazare Razkallah
Secrétaire du Comité Social et Economique
06-30-83-83-95

